



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Ecoles

Question écrite n° 42718

Texte de la question

M. Alain Suguenot demande à M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche s'il ne serait pas envisageable d'associer les élus au processus d'élaboration de la carte scolaire de premier degré. En conséquence, il lui demande quelles sont les intentions du Gouvernement en la matière.

Texte de la réponse

Les mesures d'aménagement du réseau scolaire relèvent de la compétence des autorités départementales de l'éducation nationale, qui apprécient les modifications à apporter à la « carte scolaire » en fonction non seulement des priorités recensées dans le département mais aussi des priorités nationales. Toutefois, lors de l'examen du projet de loi de programmation du « nouveau contrat pour l'école » au Sénat les 4 et 5 juillet 1995, l'engagement a été pris de créer, à titre expérimental dans plusieurs départements, un observatoire des flux d'élèves du premier degré. L'observatoire départemental des flux d'élèves du premier degré, présidé par l'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale est composé notamment d'élus locaux et de représentants des services départementaux de l'éducation nationale. Il a pour mission d'étudier les flux d'élèves et de prévoir, à moyen terme, les évolutions par secteur. Les élus du département apportent, dans cette instance, leur concours direct à ces travaux. Le département de la Côte-d'Or fait partie des départements retenus pour l'expérimentation de l'observatoire départemental des flux d'élèves du premier degré.

Données clés

Auteur : [M. Suguenot Alain](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42718

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 septembre 1996, page 4758

Réponse publiée le : 14 octobre 1996, page 5408